



RAPPORT SOCIAL UNIQUE

2021

Sommaire

Chapitre 1 : Emplois, effectifs, carrières	4
1.1 Les emplois.....	4
1.1.a La répartition des emplois	4
1.1.b Les transformations de postes.....	4
1.2 Les effectifs	5
1.2.a Les agents titulaires.....	5
1.2.b Les Agents non titulaires (ANT) rémunérés sur crédits d'État	6
1.2.c Les agents non titulaires payés sur projet (ressources propres)	6
1.2.d Répartition par sexe des effectifs physiques de l'Institut	7
1.3 Carrière	7
1.3.a Promotions.....	7
1.3.b Les départs et les recrutements	8
Chapitre 2 : Les conditions de travail	9
2.1 Les lieux de résidence des agents	9
2.2 Le temps de travail	9
2.2.a Les temps partiels	9
2.2.b Répartition du télétravail.....	10
2.2.c CET	10
Chapitre 3 : Les retraites.....	11
Chapitre 4 : Rémunération et régime indemnitaire.....	12
4.1 La masse salariale (en euros).....	12
La valeur du point	12
4.2 Le régime indemnitaire des personnels BIATSS	12
4.3 Primes et heures complément des enseignants-chercheurs, enseignants.....	13
4.4 Autres primes	13
4.5 La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)	14
4.6 Distribution des rémunérations.....	14
Chapitre 5 : La formation professionnelle	15
5.1 Compte personnel d'activité (CPA)	15
Le compte personnel de formation	15
Le compte d'engagement citoyen.....	15
5.2 Le plan de formation de l'Institut	15

Chapitre 6 : Santé, action sociale, hygiène et sécurité..... 16

6.1 La santé..... 16

6.1.a Les accidents de travail ou de trajet 16

6.1.b Le nombre de visites médicales 16

6.1.c Les personnels Reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH) 16

6.1.d Les congés de maladie 17

6.1.e La prévention des risques professionnels..... 17

6.2 L'action sociale 17

6.2.a Prestations d'action sociale 17

6.2.b Les entretiens avec l'assistante sociale 17

Chapitre 7 : Les relations professionnelles 18

7.1 Les instances de dialogue 18

7.1.a Le Comité technique d'établissement (CTE) 18

7.1.b La Commission paritaire d'établissement (CPE) 18

7.1.c Le Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) 18

7.2 Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical 18

7.3 Absences pour grève 18

Glossaire des sigles 19

Chapitre 1 : Emplois, effectifs, carrières

1.1 Les emplois

1.1.a La répartition des emplois

Données au 1^{er} janvier 2021 :

Emplois par nature	Nombre	En %
IGR	3	2%
IGE	14	10%
Attaché	3	2%
ASI	0	0%
TECH	4	3%
SAENES	10	7%
ATRF	28	20%
ADJENES	13	9%
PU	4	3%
MCF	15	11%
PAST	7	5%
PRAG	5	4%
PRCE	17	12%
PE	12	9%
IEN	3	2%
DIR	2	1%
Total	140	100%

Plafond d'emplois au 31 décembre 2020 : 138 équivalents temps plein.

1.1.b Les transformations de postes

Données au 1^{er} janvier 2021.

Créations :

Nature	Nombre
MCF	1
IGE	3
Total	4

Suppressions :

Nature	Nombre
IEN	-1
PRCE	-1
PREC	-2
Total	-4

Solde : 0

1.2 Les effectifs

1.2.a Les agents titulaires

Effectifs en nombre des BIATSS au 1^{er} janvier 2021 :

Nature	Femmes	Hommes
IGR	2	0
IGE	7	6
Attaché	2	0
ASI	0	0
TECH	1	2
SAENES	4	1
ATRF	13	7
ADJENES	4	3
Total	33	19

Effectifs en pourcentage des BIATSS au 1^{er} janvier 2021 :

Nature	Femmes	Hommes
IGR	6%	6%
IGE	21%	21%
Attaché	6%	6%
ASI	0%	0%
TECH	3%	3%
SAENES	12%	12%
ATRF	39%	39%
ADJENES	12%	12%
Total	100%	100%

Effectifs en nombre des enseignants et enseignants-chercheurs, au 1^{er} janvier 2021 :

Nature	Femmes	Hommes
PU	3	1
MCF	8	5
PAST	0	0
PRAG	4	0
PRCE	5	4
PE	6	2
IEN	0	1
PER DIR	0	1
DIR	1	1
Total	27	15

Effectifs en pourcentage des enseignants et enseignants-chercheurs, au 1^{er} janvier 2021 :

Nature	Femmes	Hommes
PU	11%	7%
MCF	30%	33%
PAST	0%	0%
PRAG	15%	0%
PRCE	19%	27%
PE	22%	13%
IEN	0%	7%
PER DIR	4%	7%
DIR	100%	56%
Total	11%	7%

1.2.b Les Agents non titulaires (ANT) rémunérés sur crédits d'État

Ratio au 1^{er} janvier 2021 :

Ventilation	Nombre
Titulaires	94
Non titulaires	39
Total	133
Ratio des ANT	29%

Emplois supports accueillant des ANT au 1^{er} janvier 2021 (en nombre) :

Supports des ANT	Femmes	Hommes
A	16	9
B	1	3
C	8	2
Total	25	14

En pourcentage :

Supports des ANT	Femmes	Hommes
A	64%	64%
B	4%	21%
C	32%	14%
Total	100%	100%

1.2.c Les agents non titulaires payés sur projet (ressources propres)

Données au 1^{er} janvier 2021 :

Projet	Femmes	Hommes
Polyscom	2	0
Total	2	0

1.2.d Répartition par sexe des effectifs physiques de l'Institut

Données au 1^{er} janvier 2021. Total : 133 personnes.

Répartition femmes/hommes en nombre :

Nature	Femmes	Hommes
Enseignants titulaires	27	15
Enseignants contractuels	9	9
BIATSS Titulaires	33	19
BIATSS contractuels	16	5
Total	85	48

Répartition femmes/hommes en pourcentage :

Nature	Femmes	Hommes
Enseignants titulaires	32%	31%
Enseignants contractuels	11%	19%
BIATSS Titulaires	39%	40%
BIATSS contractuels	19%	10%
Total	100%	100%

1.3 Carrière

1.3.a Promotions

Tableau d'avancement BIATSS au 1^{er} janvier 2021 :

Grades	Femmes	Hommes
ATRF principal 2 ^e classe	1	0
ATRF principal 1 ^{re} classe	1	0
Ingénieur d'études	1	0
Ingénieur d'études hors classe	0	1
SAENES classe supérieure	1	0
Total	4	1

Liste d'aptitude BIATSS au 1^{er} janvier 2021 :

Catégorie	Femmes	Hommes
B	0	1
Total	0	1

Tableaux d'avancement Enseignants et enseignants-chercheurs au 1^{er} janvier 2021 :

Grades	Femmes	Hommes
PE classe exceptionnelle	0	1
PRAG hors classe	1	0
PU 1 ^{re} classe	1	0
Total	2	1

1.3.b Les départs et les recrutements

Départs par motifs au 1^{er} janvier 2021 :

Motif	Femmes	Hommes
Détachement	1	1
Disponibilité	0	0
Retraite	6	5
Rupture conventionnelle	1	0
Fin CDD/CDI	2	2
Mutation/intégration	3	0
Total	13	8

Recrutements (Postes pourvus - arrivées) au 1^{er} janvier 2021 :

Nature	Femmes	Hommes
MCF	0	0
IEN	0	1
PER DIR	0	1
Second degré	2	0
ANT enseignants	1	3
IGR	0	0
IGE	0	0
Attaché	0	0
TECH	0	1
SAENES	0	0
ADJENES	0	0
ATRF	0	0
ANT BIATSS	2	4
Total	5	10

Publication de postes

Sur le site de l'INSHEA : 18 postes de formateurs et 29 postes administratifs ou techniques.

Source : archives du site internet Inshea.fr

Chapitre 2 : Les conditions de travail

2.1 Les lieux de résidence des agents

Données en nombre au 1^{er} janvier 2021.

Résidence titulaires	Femmes	Hommes
Hauts-de-Seine	40	17
Yvelines	8	10
Paris	20	3
Autres	17	18
Total	85	48

En pourcentage :

Résidence titulaires	Femmes	Hommes
Hauts-de-Seine	47%	35%
Yvelines	9%	21%
Paris	24%	6%
Autres	20%	38%
Total	100%	100%

2.2 Le temps de travail

2.2.a Les temps partiels

Quotité	Femmes	Hommes
90%	1	1
80%	7	1
Total	8	2

Quotité	Femmes	Hommes
90%	13%	50%
80%	88%	50%
Total	100%	100%

Ventilation par catégories et statuts au 1^{er} janvier 2021 :

Titulaires	Catégorie	Femmes	Hommes
90%	A	1	0
90%	B	0	1
80%	A	2	
80%	B	1	
80%	C	1	1
Total		5	2

ANT	Catégorie	Femmes	Hommes
80%	A	3	
Total		3	0

2.2.b Répartition du télétravail

Données au 1^{er} janvier 2021 :

Télétravail	Catégorie	Femmes	Hommes
1 jour	A	12	2
1 jour	B	5	
1 jour	C	3	1
Total		20	3

Télétravail	Catégorie	Femmes	Hommes
1 jour	A	60%	67%
1 jour	B	25%	0%
1 jour	C	15%	33%
Total		100%	100%

2.2.c Compte épargne temps (CET)

Non mis en place.

Chapitre 3 : Les retraites

Onze départs à la retraite au cours de l'année 2020.

Départs à la retraite au 1^{er} janvier 2021.

Corps	Femmes	Hommes
ATOS A	1	0
ATOS B	0	1
PE	1	2
IEN	1	1
PRCE	0	1
PRAG	1	0
MCF	1	0
CDD	1	0
Total	6	5

Chapitre 4 : Rémunération et régime indemnitaire

4.1 La masse salariale (en euros)

Données au 1^{er} janvier 2021.

Masse salariale	Montant
Avec pension	8 702 860,00 €
Sans CAS pension	6 121 860,00 €

La valeur du point

La valeur du point est de 4,68602 € depuis le 1^{er} février 2017.

Mode de calcul de la rémunération indiciaire :

Indice nouveau majoré (INM) X Valeur du point X 12 = salaire indiciaire brut annuel

Exemple : $400 \times 4.68602 \times 12 = 22\,492,89$ €

4.2 Le régime indemnitaire des personnels BIATSS

Données au 1^{er} janvier 2021.

IFSE moyenne :

Catégories	Femmes	Hommes
A	426,74 €	550,43 €
B	313,60 €	416,67 €
C	177,71 €	192,30 €

CIA moyen :

Catégories	Femmes	Hommes
A	1 400 €	1 184 €
B	927 €	950 €
C	660 €	775 €

Tous les personnels perçoivent une indemnité qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement : l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à laquelle s'ajoute un Complément indemnitaire annuel (CIA).

4.3 Primes et heures complément des enseignants-chercheurs, enseignants

Données au 1^{er} janvier 2021.

Prime de recherche et d'enseignement supérieur, prime d'enseignement supérieur	Montant
dont femmes	10 709,66 €
dont hommes	19 529,38 €
Total	30 239,04 €

Prime de charges administratives	Montant
dont femmes	8 944,56 €
dont hommes	5 590,35 €
Total	14 534,91 €

Prime de responsabilités pédagogiques	Montant
dont femmes	18 164,42 €
dont hommes	10 289,67 €
Total	28 454,09 €

Prime d'encadrement doctoral et de recherche	Montant
dont femmes	16 000,00 €
dont hommes	6 000,00 €
Total	22 000,00 €

Heures complémentaires au 1^{er} janvier 2021 :

Heures complémentaires	Nombre d'heures
dont femmes	586
dont hommes	598
Total HETD	1184

Soit un total de 49 029,44 €

Nature	Montant
Cours de TD	41,41 €
Cours magistral	61,09 €

4.4 Autres primes

4.5 La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Nombre de GIPA. Données au 1^{er} janvier 2021 :

Catégories	Femmes	Hommes
A	1	2
B	0	0
C	2	2
Total	3	4

Moyenne de GIPA. Données au 1^{er} janvier 2021 :

Catégories	Femmes	Hommes
A	515,91 €	220,31 €
B	0	0
C	282,71 €	12,86 €

La GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur la même période.

Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

4.6 Distribution des rémunérations

Écarts femmes hommes.

Moyennes des indices (INM) au 1^{er} janvier 2021 :

Catégories	Femmes	Hommes
A	640	681
B	443	473
C	371	374

Somme des indices (INM) au 1^{er} janvier 2021 :

Catégories	Femmes	Hommes
A	33 929	20 415
B	3 100	2 835
C	9 285	4 483

Chapitre 5 : La formation professionnelle

5.1 Compte personnel d'activité (CPA)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CPA est ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels de la fonction publique.

Ce compte comprend :

- Le Compte personnel de formation (CPF).
- Le Compte d'engagement citoyen (CEC).

Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) a pour objectifs de renforcer l'autonomie de son titulaire et de faciliter son évolution professionnelle.

Il bénéficie à l'ensemble des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, sans condition d'ancienneté de service. Il permet d'obtenir 24 heures de droits à la formation par an, dans la limite de 150 heures.

Il ouvre droit au financement d'un champ de formation large, dans le but de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Le compte d'engagement citoyen

Le compte d'engagement citoyen (CEC) permet quant à lui d'obtenir des droits supplémentaires à la formation, en vue d'une reconnaissance des activités citoyennes exercées par un agent public, à raison de 20 heures par an dans la limite de 60 heures.

Les personnels peuvent consulter leurs droits sur le portail numérique géré par la Caisse des dépôts et consignation en consultant : www.moncompteactivite.gouv.fr

5.2 Le plan de formation de l'Institut

Comme indiqué dans le précédent rapport, le plan de formation est celui proposé par le recteur dans le cadre du Plan académique de formation (PAF).

D'autres formations, notamment celles proposées par l'IGPDE, l'association PARFAIRE réseau Ile-de-France et éventuellement d'autres formations, complètent le plan de formation rectoral.

Ainsi l'INS HEA est membre du réseau PARFAIRE Réseau IDF. Ce réseau a pour objectif de mutualiser certaines formations entre tous les établissements d'enseignement supérieur d'Ile-de-France, afin d'en diminuer les coûts.

Chapitre 6 : Santé, action sociale, hygiène et sécurité

6.1 La santé

6.1.a Les accidents de travail ou de trajet

Données au 1^{er} janvier 2021.

En nombre :

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0	1
Accident de trajet	0	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	0	1

En pourcentage :

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0%	100%
Accident de trajet	0%	0%
Accident de mission	0%	0%
Maladie professionnelle	0%	0%
Total	0%	100%

6.1.b Le nombre de visites médicales

Initiative	Nombre
Administration	28
Agents	2

L'INSHEA a signé le 23 novembre 2016, le renouvellement de la convention de médecine préventive avec l'Université Paris Nanterre. Elle est en cours en 2020.

La réglementation prévoit en effet une visite médicale tous les 5 ans par agent sauf pour les agents nécessitant une Surveillance médicale particulière (SMP) pour lesquels la visite médicale est annuelle.

6.1.c Les personnels Reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH)

Données au 1^{er} janvier 2021.

Répartition	Femmes	Hommes
Répartition RQTH (17 agents)	14	3
Répartition agents (133 agents)	85	48
Répartition agents RQTH en %	16%	6%

Total des agents RQTH : 13 %.

Rappel : l'obligation légale est fixée à 6 %.

6.1.d Les congés de maladie

Jours d'arrêts titulaires au 1^{er} janvier 2021 :

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Congé de maladie ordinaire	46	15
Congé de longue maladie	3	0
Congé de longue durée	2	0
Accident du travail	0	0
Maladie professionnelle	0	0

Jours d'arrêts ANT au 1^{er} janvier 2021 :

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Congé de maladie ordinaire	470	128
Congé de longue maladie	274	0
Congé de longue durée	641	0
Accident du travail	0	0
Maladie professionnelle	0	0

6.1.e La prévention des risques professionnels

Un assistant de prévention.

Signalements au RSDGI et RSST

- Registre de signalement d'un danger grave et imminent (bureau du SG) : néant
- Registres hygiène et sécurité (loge et centre de ressources documentaires) : 2

6.2 L'action sociale

6.2.a Prestations d'action sociale

Sans objet.

6.2.b Les entretiens avec l'assistante sociale

Le contrat passé avec l'assistante sociale est arrivé à échéance le 31 décembre 2016 et n'a pas été reconduit en 2020.

Chapitre 7 : Les relations professionnelles

7.1 Les instances de dialogue

7.1.a Le Comité technique d'établissement (CTE)

7.1.b La Commission paritaire d'établissement (CPE)

7.1.c Le Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Bilan au 1^{er} janvier 2021 des instances qui ont eu lieu en 2020 :

Instances	Nombre de réunions
CHSCT	3
CTE	2
CPE	1

7.2 Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical

Non disponible.

7.3 Absences pour grève

Nombre de grévistes totalisant (journées de grève cumulées) :

Nature du personnel	1 à 2 jours	3 à 5 jours	6 à 11 jours	12 jours ou plus
Enseignants	3	0	0	0
BIATSS A	2	1	0	0
BIATSS B	1	1	0	0
BIATSS C	1	0	0	0

Glossaire des sigles

A

AAE : Attaché d'administration de l'État
ADJAENES : Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
AEF : Administration des études et de la formation
ANT : Agent non titulaire (les contractuels)
ATRF : Adjoint technique de recherche et de formation
ATSS : Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
ATSS-A : ATSS de catégorie A
ATSS-B : ATSS de catégorie B
ATSS-C : ATSS de catégorie C

B

BALAE : Bourse au Logement des agents de l'État
BIATSS : Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, sociaux et de santé
BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

C

CA : Conseil d'administration
CAP : Commission administrative paritaire
C-AD : Catégorie C – adjoint administratif
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CEC : Compte d'engagement citoyen
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIA : Complément indemnitaire annuel
CIR : Compte individuel retraite
COP : Conseiller d'orientation pédagogique
CPA : Compte personnel d'activité
CPE : Commission paritaire d'établissement
CPF : Compte personnel de formation
CRDS : Contribution au remboursement de la dette sociale
CSG : Contribution sociale généralisée
CSP : Conseil scientifique et pédagogique
CTE : Conseil technique d'établissement

D

DEGESIP : Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DIF : Droit individuel à la formation
DIR : Direction

E

EC : Enseignant-chercheur
EIG : Estimation indicative globale
EPTT : Équivalent temps plein travaillé
ETP ou ETPE : Équivalent temps plein emploi
ETPR : Équivalent temps plein rémunéré

F

FSDIE : Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes

G

GIPA : Garantie individuelle du pouvoir d'achat

H

HC : Hors classe

I

IAT : Indemnité d'administration et de technicité
IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale
IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et de l'engagement professionnel.
IGE : Ingénieur d'étude
IGR : Ingénieur de recherche
IGPDE : Institut de la gestion publique et du développement économique
INM : Indice nouveau majoré
IRA : Institut régional d'administration
ITRF : Ingénieur, technicien de recherche et de formation
ITRF-A : ITRF de catégorie A
ITRF-B : ITRF de catégorie B
ITRF-C : ITRF de catégorie C

L

LSF : Langue des signes française

M

MAST : Maître de conférences associé à mi-temps
MCF : Maître de conférences

P

PAF : Programme académique de formation
PARFAIRE : Association des responsables formation des établissements d'enseignement supérieur
PCA : Prime de charge administrative
PETREL : Portail des éléments transmis pour la retraite en ligne
PFR : Prime de fonction et de résultats
PLP : Professeur de Lycée professionnel
PPRS : Prime de participation à la recherche scientifique
PREC : Professeur des écoles
PRAG : Professeur agrégé
PRCE : Professeur certifié
PRP : Prime de responsabilité pédagogique
PU : Professeur d'université
PE : Professeur d'université

R

RCE : Responsabilités et compétences élargies
RIFSEEP : Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel
RIS : Relevé de situation individuelle
RH : Ressource humaines

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement Supérieur
SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale
SST : Sauveteur secouriste du travail

T

TD : Travaux dirigés
TECH : Technicien de recherche et de formation
TIB : Traitement indiciaire brut
TSA : Troubles du spectre de l'autisme

V

VAE : Validation des acquis de l'expérience